



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 38428

Texte de la question

M Jean Foyer expose a M le ministre de la culture et de la communication la contradiction existant entre l'enseignement dispensé dans l'ensemble des conservatoires et écoles de musique à partir du basson français et la politique de recrutement d'opéras et d'orchestres n'admettant que des instrumentistes jouant le basson allemand. La poursuite de cette pratique est de nature à ruiner la valeur des diplômes délivrés, à fermer l'accès aux orchestres des diplômes français et à faire disparaître tout un pan de la lutherie française. Quelles dispositions le Gouvernement entend-il prendre dans l'intérêt des artistes de la tradition et de la lutherie nationaux ?

Données clés

Auteur : [M. Foyer Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38428

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1334